

Assemblée Générale

6 novembre 2025

Assemblée Générale Extraordinaire

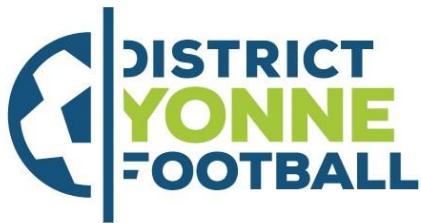
Modification de l'adresse du Siège social :

Article 5 Siège social

Le siège social du District est fixé à Auxerre, ~~10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie~~. Il doit être situé sur le territoire du District et peut être transféré en tout autre lieu d'une même ville ou de la même intercommunalité par décision du Comité de Direction et dans une autre ville par décision de l'Assemblée Générale.

Le siège social du District est fixé à Auxerre, **8 avenue Joffre**. Il doit être situé sur le territoire du District et peut être transféré en tout autre lieu d'une même ville ou de la même intercommunalité par décision du Comité de Direction et dans une autre ville par décision de l'Assemblée Générale.

Application immédiate



Assemblée Générale

6 novembre 2025

Proposition de modifications des règlements :

Coupe de l'Yonne Seniors M

Article 1. d

~~La coupe de l'Yonne n'est pas obligatoire et est réservée à toutes les équipes disputant les divers championnats de la compétence du District de l'Yonne : D1 – D2 – D3. La participation aux Coupes de l'Yonne Seniors M fera l'objet d'une demande d'engagement à la date fixée par la commission départementale statuts règlements et obligations des clubs.~~

La coupe de l'Yonne est obligatoire et est réservée à toutes les équipes disputant les divers championnats de la compétence du District de l'Yonne : D1 – D2 – D3.

Coupe de l'Yonne Seniors F :

Article 1. b

~~La coupe de l'Yonne n'est pas obligatoire et est réservée à toutes les équipes disputant le championnat SENIORS F de la compétence du District de l'Yonne. La participation fera l'objet d'une demande d'engagement à la date fixée par la commission départementale statuts règlements et obligations des clubs. Les clubs ayant plusieurs équipes participant aux championnats nationaux ou régionaux participeront à la Coupe de l'Yonne avec leur équipe hiérarchiquement supérieure dans les championnats de District.~~

La coupe de l'Yonne est obligatoire et est réservée à toutes les équipes disputant le championnat SENIORS F de la compétence du District de l'Yonne. Les clubs ayant plusieurs équipes participant aux championnats nationaux ou régionaux participeront à la Coupe de l'Yonne avec leur équipe hiérarchiquement supérieure dans les championnats de District.

Coupe de l'Yonne Jeunes :

Article 3

~~La coupe est ouverte uniquement aux équipes évoluant en championnat de district.~~

~~La participation aux Coupes de l'Yonne jeunes fera l'objet d'une demande d'engagement au plus tard le premier week end de septembre.~~

~~La coupe est ouverte uniquement aux équipes évoluant en championnat de district.~~

Toutes les équipes engagées en championnats sont automatiquement inscrites en coupes de l'Yonne.

Application au 1^{er} juillet 2026